

**PROCES VERBAL D'ADMISSION DANS LE CORPS DES PSYCHOLOGUES  
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

A la suite de l'épreuve orale unique d'admission du concours externe sur titres de psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2024, ouvert le 1<sup>er</sup> mars 2024, sont déclarés admis sur liste principale et par ordre de mérite dans la spécialité **psychologue clinicien externe**, sous réserve des conditions d'admission, les candidats dont le nom suit :

Rang de mérite	Civilité	Nom de naissance	Prénom
1	Mme	CHAMPEAUX	Camille
2	Mme	MOUDAT	Aline
3	Mme	GAOUA	Fatima
4	Mme	DEVAUX	Clotilde
5	Mme	VERHAEGHE	Roxane
6	Mme	PIANA	Claire
7	M	FAVIER	Paul
8	Mme	POIRIER	Crystal
9	Mme	SÉNÉCHAL	Anaëlle
10	Mme	PITAVAL	Julie
11	Mme	DE RUFFRAY	Inès
12	Mme	HANECHE	Chiraze
13	Mme	PREUX	Annaëlle
14	Mme	GOTAINER	Rachel
15	Mme	THY-TINE	Mélody
16	Mme	BIENCOURT	Marie
17	Mme	ABDOU	Anchikati
18	Mme	LAÎNÉ	Sarah
19	M	SY	Aliou
20	Mme	OLLIVIER	Agathe
21	Mme	CORVOL	Emma
22	Mme	GALVAN	Lou
23	Mme	NERDENNE	Pauline

24	Mme	VIRTON	Cannelle
25	Mme	BECKRICH	Cyntia
26	Mme	ZOGATA	Mathilde
27	Mme	GILLARD	Clara
28	Mme	ZAMBITO	Célia
29	Mme	FRATINI	Ségoène
30	Mme	PARRA	Caroline
31	Mme	URGON	Léa-Mathilde
32	Mme	PAUL	Amélie
33	Mme	ZERDOUN	LESLIE
34	Mme	BARTHELEMY	Valentine
35	Mme	KIEFFER-OTT	Mary-Lou
36	M	CRESPIN	Thomas
37	Mme	ALVES BARROS	Arnildes Daniela
38	Mme	IFRI	Johanna
39	Mme	GAPIHAN	Coline
40	Mme	ALINDE	Bérénice
41	Mme	PHORDOY	Chloé
42	M	TELLO-LAI	Wilhelm
43	Mme	LE	Tiphaine
44	Mme	MELIA	Lisa
45	Mme	DORAT	Chloé
46	Mme	MAACHI	Angéline
47	M	DETRE	Kevin

\*\*\*

A la suite de l'épreuve orale unique d'admission du concours interne sur titres de psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2024, ouvert le 1<sup>er</sup> mars 2024 sont déclarés admis sur liste principale et par ordre de mérite dans la spécialité **psychologue clinicien interne**, sous réserve des conditions d'admission, les candidats dont le nom suit :

Rang de mérite	Civilité	Nom de naissance	Prénom
1	M	DECARSIN	Thibaut
2	M	MOUNIER	Benjamin
3	Mme	LEGNANGA BINEKA	Natacha
4	Mme	SANCHEZ	Pauline
5	Mme	ROMON	Johanna
6	Mme	CHARDAYRE	Isabelle
7	Mme	MAGNARD	Léa
8	Mme	GUILLOUET	Valentine
9	Mme	GANDOUIN	Julie

Fait à Paris, le 21 juin 2024

La présidente du jury



Véronique CHALUT-NATAL

L'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 autorise l'administration à vérifier que les conditions requises pour concourir sont remplies après les épreuves et avant la nomination des lauréats.

La vérification par l'administration que les lauréats remplissent les conditions requises pour concourir peut intervenir après les épreuves et au plus tard jusqu'à la date de leur nomination. Par conséquent, le fait pour un candidat d'être convoqué aux épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission ne lui confère juridiquement aucun droit à nomination s'il s'avère que ces conditions n'étaient pas réunies.